

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

A 18 H 30

...  
SALLE du TRÉPADÉ

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SÉANCE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**

Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont en vigueur du 10 novembre 2021 au 31 juillet 2022 :

- Lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, ce dernier peut être réuni en tout lieu. De ce fait, la salle du Conseil Municipal ne nous permettant pas d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance se déroulera à l'extérieur de la Mairie, dans la salle du Trépadé.
- Le Maire peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.
- Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.
- Les organes délibérants des collectivités territoriales ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.
- Dans tous les cas, un membre de ces organes ... peut être porteur de deux pouvoirs.

Conformément au document « Foire aux questions Continuité institutionnelle et dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire » de la Direction Générale des Collectivités Territoriales :

- "En tout état de cause, le Maire ou le Président doit organiser la séance de l'organe délibérant dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes)."
- Le passe sanitaire n'est pas nécessaire pour participer ou assister à une séance du Conseil Municipal quel que soit le lieu de la réunion et le nombre de participants.

Une retransmission audio en direct de la séance du Conseil Municipal est disponible sur la chaîne YOUTUBE de la Mairie, accessible :

- En suivant le lien suivant : <https://youtu.be/ijhySUY-GJg>
- Depuis le site internet de la Mairie de FONSORBES en cliquant sur le logo YOUTUBE en haut à droite

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021
3. Présentation de l'étude de la zone des 3B Bidot avec les communes de Plaisance et Frouzins
4. Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune - année scolaire 2021-2022
5. Tarification du séjour ski 2022 du service jeunesse

6. Budget principal "Commune" – ouverture des crédits pour 2022
7. Modification de la tarification des cimetières
8. Mise à jour des intitulés et des durées d'amortissements
9. Avance sur la subvention annuelle accordée par la ville au CCAS de Fonsorbes
10. Entretien des espaces verts
11. Zone d'Activités Économiques Le Pistoulet – cession des parcelles cadastrées BE n° 179 et BP n° 172
12. Acquisition de parcelles auprès de la DGA
13. Acquisition du lot n° 82 sis parcelle cadastrée BB n° 32 sise Centre Commercial Saint-Nicolas II – régularisation
14. Incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée AB n° 94 sise lieu-dit "Bois Laroze"
15. Transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BV n° 134 sise impasse Marial
16. Dénomination de l'extension du gymnase de Cantelauze
17. Dénomination du complexe tennistique
18. Prêt de salles pour les campagnes électorales présidentielle et législatives de 2022
19. Création de postes contractuels
20. Création de postes
21. Mise à jour des tableaux des effectifs de la commune
22. Complément de justification pour le Droit de Prémption Urbain (DPU) Renforcé
23. Le Muretain Agglo – informations diverses
24. Le SAGe – Adhésion pour la compétence "crématoriums" – annulation de la délibération adoptée le 21 octobre 2021
25. Questions orales posées par les divers groupes
26. Informations diverses

Madame la Maire  
SIMÉON Françoise

